



Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité de Cacouna

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, M^e Félix Bérubé, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Poste de conseillère ou conseiller 1
 - Poste de conseillère ou conseiller 2
 - Poste de conseillère ou conseiller 3
 - Poste de conseillère ou conseiller 4
 - Poste de conseillère ou conseiller 5
 - Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire :

Lundi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mardi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mercredi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Jeudi	De 8h30 à 12h00	De 13h00 à 16h30

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Veuillez prendre note qu'il est préférable de prendre rendez-vous avec le président d'élection avant de vous présenter au bureau municipal pour déposer votre déclaration de candidature afin de vous assurer que ce dernier sera bel et bien disponible pour vous recevoir.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 21 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 14 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Anne Massé.
6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Président d'élection

Adresse : 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0

Téléphone : 418-867-1781 poste 2

Signature

DONNÉ à Cacouna, le 15 septembre 2025.



M^e Félix Bérubé, Président d'élection

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA
AVIS PUBLIC**

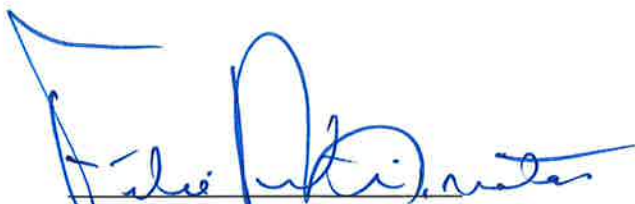
CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Je, soussigné, M^e Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte du Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 15^e jour de septembre 2025 ainsi que sur le site web de de la Municipalité (www.cacouna.ca).

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 15^e jour de septembre 2025.



M^e Félix Bérubé, notaire

Directeur général & greffier-trésorier